

Prado, le service de retour à domicile après une hospitalisation

C'est un service personnalisé proposé par l'Assurance Maladie. Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec mon accord, en lien avec elle et avec mon médecin traitant, pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

Comment en bénéficier ?

- 1** Je reçois la visite d'un conseiller de l'Assurance Maladie pendant mon hospitalisation :
 - ▶ je lui indique le nom de l'infirmier(e) qui me suit habituellement. A défaut, je le/la choisis dans la liste des professionnels du département (le médecin traitant peut m'aider dans ce choix).
 - ▶ je complète le bulletin d'adhésion à Prado.
- 2** Le conseiller contacte le médecin traitant, le cardiologue et l'infirmier(e) pour planifier avec chacun d'eux un premier rendez-vous.



Un service

- ▶ Sans engagement de ma part, je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur mes remboursements. Les frais médicaux liés à mon insuffisance cardiaque restent pris en charge à 100% (dans la limite des tarifs habituels de l'Assurance Maladie).
- ▶ Qui garantit la totale confidentialité des données me concernant, dans le respect du secret médical.

Ce service de l'Assurance Maladie est aujourd'hui en cours de déploiement.



L'Assurance Maladie en ligne

Sur ameli.fr :

- ▶ Je me renseigne sur mes droits et mes démarches selon ma situation.
- ▶ Je m'informe avec l'annuaire santé sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins, infirmier(e)s et établissements de soins.
- ▶ Je me connecte à mon compte ameli, mon espace personnel.

Je télécharge gratuitement l'appli ameli



Sur ameli-sante.fr :

- ▶ J'accède à de l'information santé : maux du quotidien, pathologies plus lourdes, offres de prévention de l'Assurance Maladie.



Je suis accompagné(e)
après mon hospitalisation
pour décompensation cardiaque





Prado

Le service de retour à domicile

Je suis hospitalisé(e)

Je souhaite pouvoir rentrer chez moi pour me retrouver dans un cadre de vie familial.

Après mon hospitalisation pour décompensation cardiaque, je peux bénéficier d'un service d'accompagnement pour faciliter mon retour à domicile et être suivi(e), en lien avec mon médecin traitant, par l'infirmier(e) de mon choix.



L'Assurance Maladie, en lien avec les professionnels de santé, met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions.

Validé par la Société Française de Cardiologie (SFC) avec le soutien du Syndicat National des spécialistes des Maladies du Cœur et des Vaisseaux (SNSMCV).

Avec Prado, je bénéficie d'un accompagnement personnalisé

Après l'accord de l'équipe médicale, un conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite dans l'établissement où je suis hospitalisé(e). Il me propose un accompagnement personnalisé à domicile.

Le conseiller de l'Assurance Maladie :

- 1** organise ma première consultation avec le médecin traitant et avec le cardiologue,
- 2** initie pour moi la mise en place d'un suivi infirmier à domicile : il prend contact avec l'infirmier(e) de mon choix pour organiser un premier rendez-vous,
- 3** me présente le « carnet de suivi » contenant l'essentiel de ce que je dois savoir pour vivre au quotidien avec une insuffisance cardiaque.

Le conseiller me téléphone pour s'assurer de la bonne réalisation des premiers rendez-vous puis pour un bilan de satisfaction.



Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs

Pour toute question d'ordre médical, bien sûr, seuls les professionnels de santé qui m'entourent sont à même de me répondre.

Si cela est nécessaire, le conseiller peut m'aider dans mes démarches pour la mise en place d'une aide à la vie (aide ménagère ou portage de repas), en lien avec le service social de l'établissement ou de ma caisse.



Mon « carnet de suivi »

Il contient l'essentiel de ce que je dois savoir pour vivre au quotidien avec une insuffisance cardiaque. Remis par l'équipe médicale, il est aussi l'outil de suivi et de communication entre les professionnels de santé qui me prennent en charge après mon retour à domicile. Je le présente à chaque consultation.



Le médecin traitant :

- ▶ réalise une consultation précoce dans les 7 jours suivant mon retour à domicile,
- ▶ coordonne les interventions des différents professionnels de santé qui me suivent pour ma décompensation cardiaque,
- ▶ 2 mois après mon retour à domicile, fait le point sur mon état de santé dans le cadre d'une consultation longue, pour adapter la prise en charge de ma maladie.

L'infirmier(e) :

Après mon hospitalisation, se rend à domicile pour un suivi hebdomadaire pendant au moins 2 mois :

- ▶ renforce mes connaissances sur l'insuffisance cardiaque (surveillance du poids, conseils hygiéno-diététiques...) pour m'aider à mieux vivre au quotidien avec la maladie,
- ▶ vérifie mon état de santé et reporte, dans le carnet de suivi, les informations utiles au médecin traitant et au cardiologue.

Le cardiologue :

- ▶ me reçoit en consultation environ un mois suivant l'hospitalisation, pour adapter mon traitement,
- ▶ en lien avec le médecin traitant, ajuste ensuite la périodicité de ses consultations.



En dehors du service d'accompagnement, l'ensemble des professionnels de santé assure mon suivi habituel.